

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**PARTICIPATION AU PROJET INTERREG GRANDE RÉGION SILVER ACTIV -
BIEN VIEILLIR EN GRANDE RÉGION**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la Solidarité,
- Vu le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité et Autonomie du 15 décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la participation du Département du Haut-Rhin au projet Interreg Grande Région Silver'Activ – bien vieillir en Grande Région,
- Précise que le montant maximal de sa participation ne pourra pas excéder 243 808,52 €, pour une recette attendue de 146 285,11 €, et que le projet définitif sera soumis au vote ultérieurement,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les documents nécessaires au dépôt du dossier de candidature complet.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité